

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 février 2018, a approuvé, le :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-283-100 intitulé : « Règlement 01-283-100 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à interdire l'aménagement des services au volant sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement pour les usages de la famille commerce.»

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.11), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **15 février 2018, à compter de 18 h** au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage.

L'objet du projet de règlement vise à interdire, pour les usages de la famille commerce, l'aménagement d'un service au volant sauf pour les commerces relatifs à :

- la vente de carburant;
- l'exploitation d'un parc de stationnement.

3. Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que les zones contigües situées dans les arrondissements suivants :

Arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268; Arrondissement d'Achatsic-Cartierville : 0471, 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0561, 0563, 0570, 0573, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636; Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0323, 0336, 0340, 0666, 0731, 0733, 0751, 0761, 0769, 0805; Arrondissement d'Outremont : PB-38; Arrondissement de Saint-Léonard : C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19.

4. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Ce premier projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 7 février 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.